Publié le





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux, le 13 décembre à 9h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le mardi 13 décembre 2022 à 9h30**, en visio-conférence.

Date de convocation : 21 novembre 2022

<u>Etaient présents</u>: Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Jacky BOTTON; Mr Jean PROU, Mme Virginie JOUVE, Mme CASSOU-SCHOTTE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD

Absents représentés :, Mr Cyril PENAUD donne pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC,

<u>Excusés</u>: Mme Véronique HAMMERER, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Véronique FERREIRA, Mr Philippe LABRIEUX, Mme Lydia HERAUD

<u>Etaient également présents</u>: Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mme Clémentine GUILLAUD de la CARA, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17 Membres présents : 11 Suffrages exprimés : 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération N°2022-06-72

Plan Paysage de l'Embouchure de l'Estuaire de la Gironde : choix des prestataires des études

Vu le Code Général des Collectivités territoriales;

Vu la commande publique et l'ordonnance n° 2015-899, le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au Patrimoine Mondial $n^{\circ}1625$ « Le phare de Cordouan »

Vu l'avis favorable du Ministère de la Transition Ecologique sur le Plan Paysage « Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » porté par le SMIDDEST ;

Vu la délibération n° 2022-05-65 du 18 novembre 2022 ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. D'attribuer le marché de l'« Etude archéogéographique de l'Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » au groupement de consultants LAVIGNE et FRUCHARD via la société de portage salarial VENTORIS Services pour un montant de 36 000 € TTC.

<u>Article 2.</u> D'attribuer le marché de « Etude paysagère de l'Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » à la société POLLEN Paysages pour un montant de 30 960 € TTC.

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la réalisation de ces marchés.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 13 décembre 2022.

La Présidente

La secrétaire de séance

Pascale GOT

Célia MONSEIGNE